

# MALÉDICTION CONDITIONNELLE

[malédiction]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature
Durée	permanente (voir description)
JS	Volonté, annule
RM	oui

Ce sort fonctionne comme malédiction, excepté que le personnage doit décrire une condition sous laquelle la malédiction se brise d'elle-même, mettant fin à son effet. Une cible intelligente, y compris dotée d'une intelligence animale, comprend naturellement cette condition même si elle ne comprend pas le personnage. La condition doit être atteignable par la cible dans un délai d'un an, ne doit pas impliquer sa mort, et doit être énoncée en 25 mots ou moins. La malédiction est plus difficile à briser par magie. Le DD pour dissiper malédiction conditionnelle avec annulation d'enchantement ou délivrance des malédiction augmente de 5.